

# Sports de nature et biodiversité : je t'aime, moi non plus... Une démocratie participative de remédiation ? Jean-Pierre Mounet, Paul Boudin

Pour citer ce chapitre

Mounet JP & P Boudin (2021) Sports de nature et biodiversité : je t'aime, moi non plus... Une démocratie participative de remédiation ? In Y Rech (Ed) Sport, démocratie participative et concertation : les évolutions des politiques sportives. Presses Universitaires de Rennes

Ce chapitre a pour objectif de faire une synthèse sur les rapports, bien souvent conflictuels, entre les sports de nature et les acteurs qui représentent la biodiversité ainsi que sur la façon dont la démocratie participative peut influencer, voire transformer, ces relations. Après une longue période informelle au plan local et territorial, les sports de nature ont été confrontés à une planification au niveau départemental depuis la loi de juillet 2000. Cependant cela n'a pas mis fin aux conflits environnementaux dans la mesure où l'impact des sports de nature reste encore bien souvent controversé (Mounet, 2007b).

Cette situation est liée au fort développement de ces activités à la fin du siècle dernier et à leur inclusion presque systématique dans l'offre touristique ; l'avènement des réseaux sociaux, rend encore plus complexe la gestion des sites qui était déjà confrontée à l'existence de catégories de pratiquants hors milieu fédéral, telles que celles des « sportifs ordinaires » (Rech, 2010) et des clients de l'offre commerciale. Aussi, dans une période où les impacts anthropiques sont tels qu'est apparu le terme d'anthropocène pour la caractériser, divers acteurs se considérant comme responsables de l'environnement ont mis et mettent encore en cause certaines de ces activités au motif de leur impact environnemental.

Divers facteurs explicatifs, relevant des domaines des sciences humaines et sociales, de l'écologie scientifique et des savoirs praticiens, expliquent les difficultés rencontrées pour faire cohabiter sereinement sports de nature et biodiversité. Conflits et controverses réapparaissent régulièrement depuis que les sports de nature se sont fortement développés. La concertation offre une possibilité de dépasser localement ces conflits et controverses nées des multiples incertitudes liées à ces activités et à leur impact environnemental, réel ou supposé. En effet, la démocratie participative – qu'elle soit effective ou seulement invoquée dans un *socialwashing* – prend de plus en plus de place dans la société ; elle peut donc être une réponse aux incertitudes et à la dispersion des acteurs concernés.

Un projet récent, réalisé sous la forme d'une recherche-action participative suivie d'une concertation - le programme « Tous mobilisés autour du tétras-lyre » en Chartreuse – sera utilisé comme base de réflexion pour analyser causes, conditions et résultats de ce type de démarche. Il a réuni les deux auteurs, l'un chercheur et l'autre gestionnaire d'espace protégé, en conjuguant leurs savoirs respectifs, scientifiques et praticiens, au service d'une action projetée et d'un recueil de connaissances.

Notre réflexion se fonde sur cette expérience et sur la confrontation de ces savoirs différents mais complémentaires. Pour le chercheur, elle s'inscrit dans une longue veille bibliographique, 30 années de travaux personnels relevant de la recherche, de la recherche-action parfois participative, ainsi que, parfois, d'un recueil des savoirs praticiens allant jusqu'à la participation observante : elle se fonde donc sur une abduction, « l'argument abductif [débutant] par l'observation de certains faits et [s'achevant] dans la supposition d'un principe général qui, s'il était vrai, expliquerait que les faits soient tels qu'ils sont » (Angué, 2009, 70). Pour le praticien, elle fait appel à deux compétences, la connaissance des écosystèmes montagnards et des acteurs du territoire qui les utilisent, la pratique de sports de nature en montagne, mais aussi la conviction que les solutions émergent plus souvent par le dialogue que par la science.

## 1. Un impact environnemental souvent controversé

L'impact environnemental des sports de nature est un thème récurrent en France depuis la fin des années 1980, alors qu'il a été largement traité bien avant cela en Amérique du Nord. Cet impact peut se décomposer en plusieurs segments :

- celui, très global, de l'empreinte écologique de la fabrication des matériels sportifs encore trop peu exploré et qui pose notamment le problème de leur renouvellement avec le progrès technique ;
- celui, intermédiaire entre local et global, des divers déplacements et consommations pour aller sur les sites et y résider, qui renvoie à une forme d'écocitoyenneté ;
- celui, local, des aménagements et équipements du milieu qui peut facilement être traité par une étude d'impact sur l'environnement dont on a l'expérience depuis la loi de 1976 relative à la protection de la nature<sup>1</sup> ;
- celui enfin, très local, de la pratique elle-même sur la biodiversité, problème très complexe car les sports de nature opèrent souvent un investissement diffus du milieu de pratique.

C'est plus particulièrement ce dernier aspect qui sera développé ici. Il nécessite de comprendre finement où sont les pratiquants et quelles sont leurs interactions avec la biodiversité, plusieurs facteurs en interaction déterminant l'investissement spatial : divers types de pratiquants et de milieux investis, techniques et engins sportifs employés et représentations socio-spatiales des sportifs (Mounet, 1994; Mounet et Chifflet, 1996).

Persuadés de leur propre bonne volonté globale envers l'environnement, les sportifs de nature ont d'abord réfuté toute responsabilité dans la dégradation de la biodiversité avec divers arguments maintes fois repris en toute bonne foi.

Le premier d'entre eux, historiquement, est le soin à ne pas laisser de déchets après leur passage, voire même à les collecter durant leur activité, comme le font par exemple, certains professionnels du raft dans les rivières.

Plus récemment, c'est une argumentation plus large, fondée sur une écocitoyenneté active, qui est mise en avant : gestion des déplacements et des divers flux sont largement évoqués, les évaluations d'incidences devenues obligatoires pour certaines manifestations en lien avec les sites Natura 2000 ayant probablement accentué cette tendance.

Une tendance en émergence continue consiste à essayer de concilier sports de nature et biodiversité, parfois d'une façon plus pragmatique que scientifique, comme le montrent les expériences actuelles, de la LPO<sup>2</sup>, de la plateforme suisse « Respecter c'est protéger »<sup>3</sup> reprise dans le massif des Bauges ou encore le dernier guide de l'Union internationale de conservation de la nature « Sport and biodiversity »<sup>4</sup>.

Cependant, la méconnaissance des mondes réciproques et le manque de réelle coprésence sont encore souvent une source d'opposition pour la plupart des protagonistes quand survient une situation conflictuelle, locale comme globale. Il existe ainsi plusieurs études qui considèrent que les sportifs sont des irresponsables parce qu'ils n'ont pas su interpréter des signes évidents pour un naturaliste : cris d'alarme d'oiseaux en nourrissage de couvée par exemple ou manœuvres de dissuasion d'un rapace dérangé trop près de son aire. Les non-sportifs sont aussi parfois incapables de comprendre la logique sportive de certains comportements en lien avec la sécurité ou une pratique habituelle.

Mais la bibliographie des études d'impact des sports de nature souffre encore de divers handicaps, le premier d'entre eux étant le peu de moyens qui leur a été consacrés avec divers corollaires :

---

<sup>1</sup> Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature

<sup>2</sup> Biodiv'sports de montagne : concilier pratiques sportives et respect de la biodiversité

<http://isere.lpo.fr/2016/biodivsports-de-montagne-concilier-pratiques-sportives-et-respect-de-la-biodiversite>

<sup>3</sup> <https://www.respecter-cest-protger.ch/>

<sup>4</sup> <https://portals.iucn.org/library/node/47599>

- le choix d'espèces plutôt emblématiques et très visibles et non d'écosystèmes ou de dynamiques des populations ;
- une incapacité à distinguer les conséquences des sports de nature de celles des autres activités humaines ;
- un manque de suivi dans le temps ;
- une focalisation extrêmement fréquente sur des impacts purement potentiels, imaginés hors de toute expérimentation par superposition théorique des activités avec les caractéristiques de la biodiversité et s'arrêtant donc à l'hypothèse du pire...

Ce dernier aspect est particulièrement prégnant car très rares sont les études faisant état d'impacts réellement mesurés et celles relativisant un impact par rapport à des entités écologique pertinentes (Mounet, Nicollet, & Rocheblave, 2000) sont une rareté.

Les études, dont les résultats sont la plupart du temps incertains, peuvent alors d'autant moins déboucher sur des résultats opposables.

D'autres biais assez similaires peuvent encore être évoqués, comme la montée en généralité des résultats qui peuvent être extrapolés d'une activité, d'une espèce ou d'un type de lieu, à d'autres, très différents. Les recommandations sont, dans quelques cas, très pénalisantes pour les sportifs alors même que l'étude ne permet pas de mettre en évidence un impact significatif. Enfin, une limitation de la fréquentation peut être imposée au motif d'une illusoire capacité de charge biologique impossible à calculer (Deprest, 1997) sauf cas critiques et évidents pour tous.

L'incertitude quant à l'impact est un enjeu d'autant plus crucial que les éthiques environnementales des protagonistes (Larrère, 1997) peuvent diverger, anthropocentrée vs non anthropocentrée. Elle est alors traduite par chacun dans le sens qui lui convient le mieux et tout particulièrement par les commanditaires qui s'accommodent généralement fort mal de celle-ci et peuvent alors glisser des affirmations favorables à leur point de vue dans des synthèses ou vulgarisations postérieures. D'une part, ils oublient volontiers les limites qu'ont pu indiquer les scientifiques (Mounet, 2004) et, d'autres part, ils les poussent à extrapoler leurs résultats au-delà de leur validité, en une « expertise » (Roqueplo, 1996) qui mêle science et politique, alors que chaque acteur, qu'il soit ou non scientifique, est forcément situé.

Un autre facteur vient complexifier encore la situation : les dispositifs de préservation de la biodiversité. En effets, les statuts environnementaux, locaux et globaux, des diverses espèces et espaces sont devenus tellement complexes et diversifiés qu'ils couvrent la plus grande partie des territoires avec cependant des effets très différents, depuis des statuts d'inventaire plutôt indicatifs dans leurs actions jusqu'aux arrêtés de protection de biotope qui peuvent être très contraignants, voire interdire une pratique particulière. Leur faible lisibilité pour la grande majorité des sportifs se conjugue parfois avec une absence d'exhaustivité des connaissances naturalistes. Tout cela peut d'autant plus faire penser à une forme d'arbitraire commodément convoquée quand on désire éliminer un sport de nature, que l'impact environnemental a été parfois invoqué dans le passé pour régler des conflits liés à une concurrence pour un espace commun.

Un dernier aspect pèse sur les relations entre les sports de nature et la biodiversité, le dérangement de la faune. Le dérangement, incluant la fuite des animaux du fait d'une approche humaine, répond à certaines constantes peu contestables connues dans la bibliographie : les animaux sont plus sensibles à une approche hors circuits habituels (notamment hors sentiers) et par le haut ; la période de reproduction est celle de plus grande susceptibilité de réactions négatives, pour les femelles suitées<sup>5</sup>, sur les zones de parades, à proximité des nids, couvées et aires de rapaces...

Mais d'autres éléments viennent encore perturber la situation.

Les mesures d'exclusion des sports de nature qui ne se fondent pas que sur des périodes sensibles sont souvent perçues comme inacceptables et la volonté de laisser des zones non perturbées pour une reconquête de la faune l'est plus encore, même quand existe un plan national d'action visant à

---

<sup>5</sup> Femelles avec petits

reconstituer les effectifs d'une espèce en grand danger<sup>6</sup>. On imagine sans peine que la difficulté est encore plus grande quand il s'agit d'un migrateur qui n'occupe donc pas le territoire à l'année...

D'autre part, les animaux supérieurs étant des individus, leurs réactions sont tributaires de leurs expériences passées et les distances de dérangement peuvent parfois présenter une moyenne inférieure à l'écart-type, éloignant définitivement l'idéal d'un animal-machine standard maintenant dépassé.

Face à cela, une figure récurrente est celle de « l'impact comparé » d'un individu pratiquant un sport de nature par rapport à celui d'une activité industrielle, par exemple (comment puis-je influencer la planète, moi qui suis si petit par rapport aux autres ?). Alors que, bien souvent, il faudrait tenir compte de l'impact cumulé de toutes les activités humaines : c'est en quelque sorte la confrontation d'une irresponsabilité individuelle à une nécessaire responsabilité collective. L'ensemble de ces facteurs a pour conséquence, assez justement, une mise en cause quasiment systématique des résultats qui ne paraissent acceptables à chaque camp que dans la mesure où ils émanent du leur.

Quelques rares contre-exemples de collaborations positives comme le suivi de vautours percnoptères par des parapentistes dans les Pyrénées<sup>7</sup> ou encore les chartes développées depuis longtemps par le Parc national des Ecrins<sup>8</sup>, montrent alors une acceptabilité des mesures proposées et consécutivement une meilleure prise en compte de l'environnement. Cela peut se comprendre aisément dans la mesure où la crainte récurrente des sportifs est de perdre l'accès aux sites de pratique dont ils bénéficient du fait que la loi française autorise un libre accès à la nature dès lors que celui-ci n'est pas explicitement interdit par le propriétaire.

## **2. Tous mobilisés autour du tétras-lyre, programme de recherche-action participative (Parc naturel régional de Chartreuse)**

Le tétras-lyre est un oiseau galliforme originaire de la zone boréale dont une part des populations est restée dans les montagnes européennes, dont les Alpes, quand les grands glaciers se sont retirés. Sa situation actuelle est donc délicate, que ce soit du point de vue des conditions climatiques, aggravées par le réchauffement global, ou de celui de l'état de ses habitats soumis à une forte pression humaine. L'Office national de la chasse et de la faune sauvage lui a consacré des études et des actions dès les années 1990 avant que débute, en 2009, un plan d'action dédié à cette espèce. La situation de cet oiseau est surprenante dans la mesure où le mâle fait l'objet d'un plan de chasse autorisant le prélèvement de quelques individus d'une espèce considérée comme fragile. Sans entrer dans le détail des nombreuses controverses que suscite cette situation, on ne peut que constater que le tétras-lyre lie de façon originale des mondes habituellement très éloignés : chasse, protection de la nature, sports de nature, pastoralisme en estive, gestion forestière ; en rapprochant nature emblématique et ordinaire, financements de diverses sources, justifications opposées (Mounet, 2016) et acteurs d'origines diverses...

Dans les Préalpes, les noyaux locaux d'une population particulièrement menacée, dont fait partie la Chartreuse, sont confrontés à divers impacts avérés : dérangement des adultes en hiver par la pratique du ski de randonnée et de la raquette à neige et durant la période de reproduction ou de couvaison par diverses activités humaines, dégradation des milieux naturels de reproduction par le changement de pratiques pastorales, obstacle parfois mortel des câbles des remontées mécaniques, et, en sus, destruction de quelques individus par la chasse.

La préservation du tétras-lyre, inscrite dans les documents de gestion du Parc naturel régional (PNR) et de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, était confrontée de longue date à divers conflits récurrents.

---

<sup>6</sup> Par exemple, l'aigle de Bonelli dont la population française est d'une trentaine de couples seulement.

<sup>7</sup> Expérience menée par Julien Vergne de l'Association des Naturalistes de l'Ariège.

<sup>8</sup> Ces chartes sur l'alpinisme, l'escalade et le vol libre par JP Nicollet ont existé bien avant qu'on évoque même la participation...

En 2016, un projet de recherche-action participative a été impulsé pour mettre en œuvre une concertation entre tous les acteurs concernés avec, pour prérequis, une non mise en cause des activités humaines légalement autorisées. Une stagiaire a été recrutée pour réaliser une enquête préalable dont le rendu public, animé par le chercheur, a eu lieu fin septembre. La réunion publique a rassemblé plus de quatre-vingts personnes et, comme toujours en pareil cas, a été mouvementée... Cependant, les groupes de travail qui ont suivi, organisés et animés par le gestionnaire, ont permis aux acteurs volontaires de mieux se connaître et de dépasser les oppositions initiales pour aller vers des actions communes. Les groupes de travail ont été menés par zone géographique. Sur le premier secteur concerné, les participants (chasseurs, éleveurs, sportifs, naturalistes...) ont choisi en priorité de mener des actions de limitation du dérangement en période hivernale. Pour les sports de nature hivernaux (essentiellement ski de randonnée et raquette à neige), il s'agissait de créer des zones de refuge hivernal de façon à ne pas déranger le tétras-lyre qui peut s'épuiser à la suite de plusieurs envols en réponse à un dérangement dans une période où ses sources d'alimentation sont réduites.

La nouveauté de la démarche tient dans le fait que ces zones ont été décidées par des sportifs eux-mêmes, et non imposées comme cela avait pu être le cas auparavant à proximité, au Col du Coq (Rech et Mounet, 2011). Le groupe de travail était composé de divers représentants des activités mises en lien par le tétras-lyre et, pour les sportifs, il s'agissait de « sportifs ordinaires », de professionnels de la montagne et de représentants de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM). L'élaboration des zones de refuge hivernal a fait appel au croisement des connaissances naturalistes et sportives des sites concernés. Elles ont été organisées par des actions de terrain avec les sportifs mais aussi promues par le site et réseau social *skitour.fr* avec l'apparition de commentaires plutôt favorables des pratiquants. Et contrairement à ce qui avait pu être observé (Rech et Mounet, 2011), les transgressions, signées par les traces dans la neige, notamment de ski, ont été remarquablement peu nombreuses. Le parc, le Club Alpin Français Grenoble-Oisans et le comité 73 de la FFCAM ont également signé une convention de partenariat qui a été médiatisée par une vidéo diffusée au journal télévisé régional.

D'autres groupes de travail ont aussi continué à se réunir sur divers thèmes liés au tétras-lyre mais ce ne sont pas les seules actions redevables de ce dispositif : la concertation a permis de mettre en relation et en coopération des acteurs qui, soit s'ignoraient, soit étaient en conflit ou, tout au moins, en tension (Torre, Kirat, Melot, et Vu Pham, 2016) ou encore en conflit asymétrique (Adelman, Heberlein, et Bonnicksen, 1982; Jacob et Schreyer, 1980 ; Mounet, 1996).

### **3. Démocratie participative et sports de nature, itinéraire des concertations**

Cet exemple est un bon fil conducteur pour une synthèse sur la participation concernant les sports de nature, en le complétant éventuellement avec d'autres cas. Sans réelle surprise, ce paragraphe fait forcément écho aux nombreuses réflexions exposées par Beuret (2006) sur la concertation environnementale et à celles de Callon, Lascoumes et Barthe (2001) sur la « démocratie dialogique » confrontée à un monde d'incertitudes.

L'origine du projet en Chartreuse est une situation d'incertitude liée à des conflits, à des problèmes environnementaux et à la difficulté de gestion qu'ils entraînaient : l'incertitude est un fréquent facteur déclenchant, qu'il s'agisse de problèmes économiques, sociaux, politiques ou environnementaux, car, dans la plupart des cas, le projet est confronté à une ignorance plus ou moins grande de la situation ou des ressorts pour la faire évoluer. La demande peut être implicite ou explicite. Par exemple, celle de mieux organiser le canyoning dans les PNR du Vercors et des Bauges (Perrin-Malterre & Mounet, 2010) venait respectivement des professionnels et des élus et, au départ, on ne possédait un inventaire exhaustif, ni des acteurs ni des sites concernés. Dans le cas du développement de la randonnée à Tafraout (Maroc) (Mounet et Mounet-Saulenc, 2018), il s'agissait de trouver une solution au manque relatif de fréquentation touristique, assez général et difficile à résoudre au Maroc en milieu rural hors sites emblématiques.

Cette demande doit être perçue et prise en compte par un organisme ou plus précisément par un acteur lui appartenant pour devenir un projet de démocratie participative : organiser une concertation demande, dès le départ, des conditions matérielles minimales et donc un pilote, un commanditaire. Il est généralement plus aisé à un « médiateur faible » (Mounet, 2007a), dépourvu de prérogatives réglementaires, comme un PNR, qu'à un « médiateur fort » comme une réserve, d'être l'initiateur du projet. En effet, la concertation suppose d'établir des interactions « horizontales » avec les acteurs (Beuret, 2006), peu compatibles avec les possibilités de réglementer qu'ont les réserves. Ainsi, au début des années 2000, pour que la réserve des Hauts Plateaux du Vercors réussisse à inciter les accompagnateurs à éviter certaines zones en raquette à neige afin ne pas attirer une fréquentation néfaste au tétras-lyre, il lui a fallu ouvrir un espace de dialogue avec les professionnels et leur proposer une labellisation sous la forme de la « Marque parc ». En revanche, à la même époque, la réserve de la Haute Chaîne du Jura, avec les mêmes prérequis pour le grand tétras, a eu pour résultat un violent conflit, le gestionnaire étant à l'origine d'un arrêté très contraignant en ayant seulement informé les acteurs concernés sans solliciter vraiment leurs avis ni en tenir compte (Paget et Mounet, 2009).

Quoi qu'il en soit, l'organisme doit disposer de moyens humains et financiers, et l'acteur d'un réseau relationnel, pour pouvoir porter le projet sur le long terme. En effet, un suivi régulier est indispensable à sa réussite comme le montre le cas de la Chartreuse où l'animation se décline en diverses actions de préservation du tétras-lyre et, au-delà d'autres espèces et milieux. En revanche, à Tatraout, le manque d'implication de l'animateur territorial, ses compétences réduites et ses absences fréquentes, ont fait en grande partie échouer l'aspect concerté du développement d'un plan de randonnée en autonomie alors même que de nombreux acteurs avaient été présents aux premières réunions puis aux formations et aux groupes de travail.

Initier un dispositif de démocratie participative, c'est s'engager dans la réduction de nombre d'incertitudes induisant controverses et conflits. Une première exploration consiste donc à approfondir les problèmes comme les identités (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), soit par une enquête préalable (Chartreuse, Bauges, Ballons des Vosges, Corse...), soit, à défaut, en réunissant les acteurs concernés (Vercors) : dans le premier cas, le débat est certes animé mais sans aucune mesure avec le second où les acteurs, durant la première réunion, confrontent leurs légitimités réciproques (Beuret, 2006).

Cette phase d'ouverture peut s'accompagner (ou non !) d'une réflexion sur les objectifs initiaux du projet qu'elle permet de compléter et préciser : en témoignent les diverses actions du projet en Chartreuse. Il s'agit alors de débattre pour hiérarchiser les problèmes afin d'engager les actions sous peine de discuter à l'infini, ce que redoutent souvent *a priori* les élus. Elle permet également de « performer » le réseau hybride lors du compte-rendu « serré » ou « risqué » qui offre à tous les acteurs une vision « panoptique » du contexte (Latour, 2006) en réduisant bon nombre d'incertitudes liées aux stéréotypes croisés créés par les conflits : un chasseur de tétras-lyre peut limiter ses prises par précaution ou un naturaliste tenir compte des usages traditionnels...

Une concertation est rarement purement centrée sur un seul objet, ici les sports de nature, comme le montre les multiples problèmes évoqués à propos du tétras-lyre et de sa capacité à « enrôler » des actants humains et non-humains très divers (Latour, 2006), parfois bien malgré eux. Ainsi, les projets développés dans les PNR des Ballons des Vosges et de Corse, centrés respectivement sur un conflit touristico-environnemental et sur la difficile appropriation par les habitants des espaces protégés du Golfe de Porto, n'ont traité que marginalement des sports de nature (Mounet, Cosson, et Bézannier, 2015 ; Mounet et Simeoni, 2017). Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, il en a été en partie de même pour les expériences concernant les CDESI/PDESI<sup>9</sup> du Gard et de l'Ardèche (Mounet & Mounet-Saulenc, 2007; Mounet, Mounet-Saulenc, et Paget, 2004), ce qui souligne, s'il en était besoin, la profonde insertion sociale et territoriale de ces activités.

---

<sup>9</sup> Commission et plan départementaux des espaces, sites et itinéraires institués par la loi sur le sport de juillet 2000.

Cette diversité de problèmes permet justement de sortir de jeux à somme nulle, liés à des alternatives simples, pour aller vers des jeux à somme positive, permis par les prises multiples offertes aux acteurs, dont aucun ne sort, de ce fait, totalement gagnant ou perdant.

La concertation répond aussi aux incertitudes concernant l'impact environnemental des sports de nature. Pour pouvoir réduire conflits et controverses, il faut d'abord caler le niveau de connaissances partagées correspondant à la « science faite » (Latour, 2006) ou à la société stabilisée pour pouvoir ensuite aller vers une innovation sociale qui reconfigure les relations. Ainsi, lors du premier rendu en Chartreuse, un point a été fait sur l'écologie du tétras-lyre et les divers usages en lien avec l'animal. Un point précis sur les divers statuts environnementaux concernés, peu évidents, doit être réalisé au bénéfice des sportifs. Dans le Gard, la situation était si complexe qu'une première concertation a dû être menée entre naturalistes et gestionnaires avant de pouvoir caler les enjeux prioritaires à proposer aux sportifs. Un travail préalable a aussi été réalisé en Ardèche en explicitant et en hiérarchisant chaque enjeu, ce que font rarement les protecteurs de la nature qui basculent ainsi parfois du scientifique au politique en naturalisant certaines catégories de protection par conviction personnelle... Le recueil des savoirs spécifiques des sportifs est ici un atout pour cibler plus précisément la préservation sur la réalité des pratiques et non sur des impacts potentiels non démontrés. Cela permet d'éviter des limitations trop générales dans le temps comme dans l'espace.

D'autres éléments sont à prendre en compte, notamment le niveau de démocratie participative visé (Mermet, 2001) : élus, porte-parole ou « sportifs ordinaires » hors de toute organisation constituée. L'exemple de la Chartreuse montre aussi à quel point les professionnels, directement identifiables et joignables à l'inverse de ces derniers, peuvent apporter un concours à l'action et la rendre acceptable par les sportifs : en définissant au sein même du monde sportif les zones de refuge hivernal, ils prennent eux-mêmes en charge la biodiversité et excluent tout risque de se voir privés arbitrairement de leurs sites de pratiques qui sont aussi leurs lieux de travail. Or, la sécurisation des acteurs est le garant de leur participation. Enfin, le relai par les réseaux sociaux, de plus en plus nombreux dans le guidage, parfois en temps réel, des flux des sports de nature, est un nouvel enjeu que met également en évidence le cas évoqué.

## **Conclusion**

En France la nature est considérée comme un patrimoine commun grâce, notamment, à un cadre légal qui ouvre considérablement l'accès aux propriétés privées ou publiques, sauf refus explicite de leurs propriétaires. Les sports de nature en bénéficient largement mais cette situation a diverses conséquences, notamment en termes de gestion locale de ces activités en lien avec l'environnement. Hors des espaces normés des sports classiques, confrontés systématiquement à un système multiacteurs et à des politiques environnementales très peu lisibles, les sports de nature sont au centre de fréquents conflits et controverses liés à de multiples incertitudes, principalement lorsqu'ils sont mis en cause à propos de leur impact environnemental. Les mesures réglementaires ayant montré leurs limites face à la complexité des situations et aux positions fréquemment libertaires des pratiquants, le recours à la démocratie participative est une solution. Mais là, encore, se posent quelques problèmes spécifiques pour impulser et animer une concertation :

- les acteurs concernés ne sont pas fréquemment organisés au sein d'une association et sont donc plus difficilement mobilisables ;
- les « sportifs ordinaires », qui ne sont pas forcément des habitants, peuvent aller où bon leur semble et ne sont pas toujours mobilisables à l'inverse des professionnels qui ont intérêt à stabiliser les sites qu'ils utilisent ;
- il n'y a pas forcément un gestionnaire local disposant à la fois des indispensables motivations, moyens et réseaux.

De ces expériences, nous pouvons retenir que la gestion des incertitudes est au cœur des expériences de démocratie participative incluant les sports de nature. Dans des situations aussi

complexes et conflictuelles, le recours à une recherche-action participative est un atout car il permet de conjuguer les savoirs, les savoir-faire et les réseaux différents d'un gestionnaire et d'un scientifique au service d'une action et d'un recueil de connaissances indispensables pour mener à bien le projet.

## Bibliographie

- Adelman, B. J. E., Heberlein, T. A., & Bonnicksen, T. M. (1982). *Social psychological explanations for the persistence of a conflict between paddling canoeists and motorcraft users in the boundary waters canoe area*. *Leisure Sciences*, 5(1), 45-61. <https://doi.org/10.1080/01490408209512989>
- Angué, K. (2009). *Rôle et place de l'abduction dans la création de connaissances et dans la méthode scientifique peircienne*. *Revue Qualitatives*, 28(2), 65-94.
- Beuret, J.-E. (2006). *La conduite de la concertation: pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*. Paris: Harmattan.
- Callon, M., Lascoumes, P., & Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*. Paris: Editions du Seuil.
- Deprest, F. (1997). *Enquête sur le tourisme de masse: l'écologie face au territoire*. Paris: Belin.
- Jacob, G. R., & Schreyer, R. (1980). *Conflict in Outdoor Recreation: A Theoretical Perspective*. *Journal of Leisure Research*, 12. <https://doi.org/10.1080/00222216.1980.11969462>
- Larrère, C. (1997). *Les philosophies de l'environnement* (1. éd). Paris: Presses Univ. de France.
- Latour, B. (2006). *Changer de société, refaire de la sociologie*. Paris: Éd. la Découverte.
- Mermet, L. (2001). L'institution patrimoniale du Haut Béarn : gestion intégrée de l'environnement, ou réaction anti-environnementale ? *Annales des Mines*, (21), 9-21.
- Mounet, C. (2016). *Evaluation sociologique du plan d'action régional tétas-lyre. Synthèse rédigée pour la FDCI, DREAL, OGM, Région Rhône Alpes*, (p. 28). Grenoble: Laboratoire Pacte - UMR 5194.
- Mounet, J.-P. (1996). *Sports d'eau vive et pêche en rivière : un conflit asymétrique*. *Revue STAPS*, (40), 4-20.
- Mounet, J.-P. (1994). Les activités commerciales d'eau vive : facteurs symboliques et investissement physique de la rivière. *Revue de Géographie Alpine*, 82(1), 11-26. <https://doi.org/10.3406/rga.1994.3735>
- Mounet, J.-P. (2004). Le tourisme sportif d'eau vive, un exemple d'organisation des sports de nature entre local et national. In Claude Sobry (Éd.), *Le Tourisme sportif*. Presses Univ. Septentrion.
- Mounet, J.-P. (2007a). La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation. *Développement durable et territoires*. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.3817>
- Mounet, J.-P. (2007b). Sports de nature, développement durable et controverse environnementale. *Natures Sciences Sociétés, Vol. 15(2)*, 162-166.
- Mounet, J.-P., & Chifflet, P. (2016). Commercial Supply for River Water Sports: *International Review for the Sociology of Sport*. <https://doi.org/10.1177/101269029603100302>
- Mounet, J.-P., Cosson, A., & Bézannier, F. (2015). Concertation en tourisme dans les Vosges : recherche sur l'accompagnement par la recherche. *Loisir et Société / Society and Leisure*, 0(0), 1-17. <https://doi.org/10.1080/07053436.2015.1040636>
- Mounet, J.-P., & Mounet-Saulenc, H. (2007). *Sports de nature et environnement dans le PDESI du Gard*. Association Cohérence pour un développement durable, Conseil général du Gard.
- Mounet, J.-P., & Mounet-Saulenc, H. (2018). Le développement d'un tourisme rural marocain de randonnée peut-il être territorial ? L'exemple du plan de randonnée en autonomie de Tafraout. Présenté à Développement du sport et dynamique des territoires : Expériences internationales comparées. Consulté à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01781641>
- Mounet, J.-P., Mounet-Saulenc, H., & Paget, E. (2004). *Sports de nature et environnement. Elaboration d'un instrument d'évaluation environnementale pour le Plan départemental des Espaces, sites et itinéraires relatifs*

- aux sports de nature de l'Ardèche*. Laboratoire SENS, Association Cohérence pour un développement durable, Conseil général de l'Ardèche.
- Mounet, J.-P., Nicollet, J.-P., & Rocheblave, M. (2000). L'impact des activités sportives de nature sur l'environnement naturel. *Montagnes méditerranéennes*, (11).
- Mounet, J.-P., & Simeoni, P. (2017). Des savoirs divers à l'action: la conférence des acteurs de la façade maritime occidentale du PNR de Corse. Consulté 7 mai 2018, à l'adresse <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01462032>
- Paget, É., & Mounet, J.-P. (2009). La pratique de la raquette à neige dans la Réserve naturelle de la Haute chaîne du Jura : une gestion problématique. *Movement & Sport Sciences*, n° 67(2), 79-87. <https://doi.org/10.3917/sm.067.0079>
- Perrin-Malterre, C., & Mounet, J.-P. (2010). Canyoning et gestion de l'espace naturel. Consulté 7 mai 2018, à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/halsde-00909612>
- Rech, Y. (2010). *Les cosmopolitiques des sports de nature. Réseaux, controverses et démocratie participative dans les espaces de loisir sportif : contribution à une sociologie des collectifs. Etudes de cas dans les massifs de Chartreuse et de Belledonne*. Joseph Fourier, Grenoble.
- Rech Y et Mounet JP (2011) *Les sports de nature en débat*. Développement durable et territoires [En ligne], 2, 3, mis en ligne le 04 décembre 2011. Consulté 7 mai 2018, à l'adresse <http://developpementdurable.revues.org/9085>
- Roqueplo, P. (1996). *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique: une conférence-débat*. Paris: INRA.
- Torre, A., Kirat, T., Melot, R., & Vu Pham, H. (2016). Les conflits d'usage et de voisinage de l'espace. Bilan d'un programme de recherche pluridisciplinaire. *L'Information géographique*, 80(4), 8. <https://doi.org/10.3917/lig.804.0008>